



Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques - FSU

Déclaration préalable des commissaires paritaires du SNASUB-FSU CAPN des SAENES du mardi 22 mars 2016

Un dégel de la valeur du point d'indice insuffisant pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par les agents publics, insuffisant pour reconnaître notre engagement professionnel quotidien au service du public

Le gouvernement a enfin annoncé la fin de la politique du gel de la valeur du point d'indice. Enfin ! Mieux vaut tard que jamais bien sûr, même si l'augmentation consentie n'occulte en rien le fait que les températures qui entourent la valeur du point restent bien trop faibles pour réchauffer vraiment nos bulletins de paie.

1,2 % au total mais en deux fois, 0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février prochain. Alors que l'inflation avoisinera les 5 % sous le quinquennat de François Hollande, le geste consenti est plus d'ordre symbolique que réellement significatif. Rien de nature en tout cas à enrayer sérieusement la paupérisation des agents publics de notre filière.

Pourtant, l'argent pour faire mieux et plus existe. 1,2 % d'augmentation du point représente 2,4 milliards d'euros selon la Cour des comptes pour l'ensemble des 3 versants de la fonction publique, soit un peu moins de 13 % des crédits du budget 2016 consacrés au CICE, le Crédit impôt compétitivité des entreprises, dont l'effet sur la courbe des chiffres du chômage est plus que contestable et contesté.

Les choix du gouvernement en faveur des entreprises et du MEDEF – dont le Pacte de responsabilité qui coûte si cher aux finances publiques – se traduisent en mesures d'austérité pour les salarié-e-s et leur famille.

Malheureusement, le dégel du point d'indice en deux fois 0,6% n'échappe pas à cette logique. Les personnels pourront continuer à compter sur le SNASUB-FSU, avec la FSU, pour ne pas se contenter de cela. Après les quelques gains des nouvelles grilles issues des négociations PPCR – si elles entrent un jour en application – après le 1,2 % d'augmentation promis la semaine dernière, nous continuons d'exiger un véritable plan de rattrapage salarial permettant de récupérer par des mesures ambitieuses notre pouvoir d'achat perdu durant ces dernières années.

Ces mesures doivent également permettre de faire reconnaître complètement notre filière administrative, nos métiers ainsi que notre engagement professionnel quotidien au service du public, dans nos établissements et services.

Et de ce point de vue, on ne peut pas dire que l'application concrète, au 1^{er} janvier 2016, du nouveau dispositif indemnitaire, le RIFSEEP, nous ait fait avancé dans cette direction. Le versement de l'IFSE donne lieu à des aberrations incroyables tant il révèle à la fois des inégalités de traitement indemnitaire considérables, entre personnels d'une même filière et/ou d'un même corps, ainsi qu'une usine à gaz supplémentaire inadaptée à une gestion de masse des personnels de notre ministère.

Le SNASUB-FSU, avec la FSU, reste à l'offensive pour gagner significativement du plus sur les fiches de paie. C'est l'une des raisons pour laquelle nous appelons les agents publics à la journée unitaire de grève et de manifestations du mardi 31 mars prochain, avec les organisations de jeunesse notamment.

Car nous ne pensons pas que c'est en cassant les droits des salarié-e-s que l'on combattra efficacement le chômage de masse dans notre pays. Nous serons donc aux côtés des salarié-e-s du privé et des jeunes ce jour-là pour empêcher une régression sociale majeure - qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur nos statuts. **TOUS ENSEMBLE, nous appelons les agents publics de notre filière à descendre dans la rue pour gagner le retrait du projet de loi « travail ».**

Quelques mots sur le mouvement inter 2016

Le SNASUB-FSU apprécie positivement la fluidité globale du mouvement inter 2016 même si quelques académies demeurent relativement inatteignables compte tenu des possibilités d'accueil déclarées. C'est un problème récurrent concernant les académies ultra-marines notamment, privant ainsi de nombreux agents du droit concret à retourner travailler et vivre auprès des leurs.

Nous maintenons par ailleurs notre désaccord avec la procédure de recrutement profilé sur un certain nombre de postes dont ceux dans l'enseignement supérieur – conséquence du droit de véto des présidents d'université ainsi que ceux de l'administration centrale.

auauprès des auprès des leurs. r, sur postes profilés, conséquence du droit de veto maintenu aux présidents d'université